



Paris, le 30 mars 2010

Communiqué

de Najat Vallaud-Belkacem, Secrétaire Nationale aux Questions de société

En réaction au rejet de la proposition de loi de Jean-Pierre Michel

« Pour le droit d'adopter à deux. »

Aujourd'hui en France, vous pouvez adopter un enfant quelle que soit votre orientation sexuelle... pour peu que vous soyez célibataire.

La législation actuelle permet en effet l'adoption aux seuls couples mariés ainsi qu'aux personnes célibataires à l'exclusion de toutes les autres situations familiales et conjugales, comme l'union libre ou le PACS.

Le sénateur socialiste Jean-Pierre Michel a donc proposé la semaine dernière une loi visant à autoriser l'adoption par des partenaires ayant conclu un PACS depuis plus de deux ans, condition identique à celle qui est imposée aux couples mariés.

Une idée insupportable à la droite française qui l'a rejetée avant même que le débat ait lieu, comme elle s'oppose systématiquement depuis plus de dix ans à toutes les propositions de la gauche parlementaire qui pourraient ouvrir des droits nouveaux aux couples de même sexe.

Les représentants de l'UMP se sont une nouvelle fois livrés à un véritable festival de déclarations réactionnaires dont l'hypocrisie n'a pu masquer, malgré leurs vains efforts, le caractère foncièrement homophobe.

Car le problème ne porte évidemment pas sur la capacité des couples pacsés à élever un enfant, au même titre qu'un couple marié ou qu'une personne seule, mais bien sur les quelques 6% d'entre eux qui sont homosexuels.

L'UMP continue de tenir un double discours sur l'homoparentalité : ostensiblement ouvert et tolérant dans les médias, mais assurément dogmatique et rétrograde au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

Le débat est ouvert : l'UMP, la majorité parlementaire comme le Gouvernement doivent sortir de l'ambiguïté.